



## QU'EN PENSERAIENT LES FEMMES DE LA FN ?

*Par Florence Laffut, animatrice Education permanente au CVFE*

**En février 1966, 3000 ouvrières de la Fabrique Nationale d'armes de guerre de Herstal se mettent en grève et revendiquent l'égalité salariale. Aujourd'hui, en 2015, en Belgique, l'écart salarial sur base annuelle s'élève à 22%<sup>1</sup> et les femmes subissent toujours des inégalités dans le monde du travail. L'analyse qui suit portera sur la défense des droits des femmes et sur la remise en question actuelle du droit de grève par les partis conservateurs.**

Le jeudi 23 octobre 2014, les Ginger<sup>2</sup> se sont rendues à la Cité Miroir de Liège afin d'assister à un ciné-débat sur le film *Femmes Machines* de Marie Anne

---

<sup>1</sup> Voir le rapport 2015 sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique : [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Rapport%20Ecart%20salarial%202015%20DEF\\_tcm326-267928.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Rapport%20Ecart%20salarial%202015%20DEF_tcm326-267928.pdf)

<sup>2</sup> Les Ginger sont un groupe citoyen et féministe composé de femmes animées par l'envie de s'exprimer, de revendiquer et de manifester en tant que femmes. Elles se définissent elles-mêmes comme étant un groupe polyféministe qui s'appuie sur leurs diversités culturelles et/ou intergénérationnelles. Elles abordent des thématiques sociétales qui les interpellent : harcèlement de rue, violences conjugales, violences institutionnelles, mesures d'austérité, autodéfense féministe, etc. Pour plus d'infos, contacter le département d'Education Permanente du CVFE à l'adresse courriel : [ginger@cvfe.be](mailto:ginger@cvfe.be) ou par téléphone au 04 223 68 18.

Thunissen<sup>3</sup> proposé dans le cadre de la quinzaine « La résistance des femmes en actes »<sup>4</sup>. Le débat proposé après le film avait pour thème « Le combat des femmes aujourd'hui ». Il a mis en relation faits passés et réalités actuelles concernant l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail.

A la suite de cet échange, les Ginger ont rédigé un billet retraçant leurs perceptions, leurs avis et surtout leurs coups de gueule sur le thème général de l'emploi, un sujet phare au sein de ce groupe<sup>5</sup>. Elles sont arrivées à la conclusion qu'en 2015, rien n'a changé si ce n'est dans les textes de loi.

« Depuis la projection, mes comparses et moi sommes arrivées à la conclusion qu'en réalité, rien n'a vraiment changé depuis 1966, et que la situation ne va guère en s'améliorant. Certes, selon les termes de D.Chabbert, à l'heure actuelle, 'l'égalité juridique entre les hommes et les femmes est quasi parfaite. Seules subsistent certaines inégalités de fait'. Mais l'inégalité de fait, par une loi inhérente à la société, produit toujours l'inégalité des droits : l'inégalité sociale devient nécessairement inégalité politique. C'est un cercle vicieux donc. Un cercle que nous tentons au fur et à mesure de nos actions de contrer<sup>6</sup>. »

Aujourd'hui, nous remettons ce sujet au goût du jour compte tenu de l'actualité politique récente (et brûlante), mais aussi en prévision d'une quinzaine organisée en mars prochain par le Centre Culturel de Herstal en « commémoration » de la grève des travailleuses de la Fabrique Nationale des armes de Herstal [FN], sujet du film de Marie Anne Thunissen, quinzaine à laquelle participera le CVFE.

### « A travail égal, salaire égal », le slogan qui voit naître la nouvelle vague féministe



**''à travail égal  
salaire égal''**

UNION DES FEMMES  
Secr. adm. : 15 rue St Georges - Bruxelles 5

Les années 70 sont souvent associées aux mouvements en faveur des droits des femmes, à la libération sexuelle, à une nouvelle vague féministe, comme si l'ancienne était rétrograde, propre à une époque révolue. Cette vision des choses a tendance à nous faire oublier que ce que nous appelons la « nouvelle vague féministe » doit beaucoup aux mouvements antérieurs des droits des femmes de l'avant et après-guerre.

On peut ainsi considérer que la grève des travailleuses de la Fabrique Nationale des armes de Herstal en février 1966 représente pour la Belgique un maillon

<sup>3</sup> Femmes-Machines, de Marie Anne Thunissen, Liège, Les Films de la Passerelle, 1996, 58 minutes, couleur (<http://passerelle.be/filmographie/femmes-machines>).

<sup>4</sup> <http://www.citemiroir.be/activite/femmes-machines>

<sup>5</sup> Pour lire ce billet, voir notre blog : <https://gingersb.wordpress.com/2015/01/09/les-femmes-machines-nont-toujours-pas-les-moyens-detre-grippees-travail-securite-sociale-et-obsolence-des-acquis-sociaux/>

<sup>6</sup> Extrait du billet rédigé par les Ginger.

important entre le féminisme de la « première vague » (avant la guerre 14-18) et celui des années 1970. La création du Comité « A travail égal, salaire égal » constitue en effet un élément déclencheur de la relance féministe. Ces combats et ces victoires sont souvent passés sous silence, silence entretenu par les médias et les institutions. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que la chanson du Mouvement de Libération des Femmes [MLF] ironise sur cette situation globale avec ces quelques mots : « *Nous qui sommes sans passé, les femmes, nous qui n'avons pas d'histoire* »<sup>7</sup>.

La grève des ouvrières de la FN fait partie d'une foulditude d'histoires qui semblent occultées dans la mémoire collective : suffrage devenu enfin universel, création d'associations de femmes visant à leur émancipation, de mouvements d'éducation populaire, création d'une commission de travail des femmes à la FGTB, actions syndicales en faveur des droits des femmes...

Or, il convient de ne pas oublier les faits du passé pour mieux agir au présent, en connaissance de cause, notamment face au détricotage de droits acquis. C'est pourquoi, au CVFE, nous nous sommes intéressées aux grèves de la FN en ce qu'elles constituent une lueur d'espoir et un rappel que le combat n'est pas terminé...

### Grèves de la FN, que s'est-il passé ?

Le 16 février 1966, 3000 ouvrières de la FN se mettent en grève, sans préavis. Leur revendication est claire : l'application de l'article 119 du Traité de Rome<sup>8</sup>. Revendication qui débouchera sur un slogan féministe maintes fois répété : « *A travail égal, salaire égal* ».

Cette grève, bien que « sauvage », a été reconnue par les syndicats et n'a surpris personne tant les inégalités que les ouvrières essayaient étaient criantes. Au niveau du salaire, avant tout, ces « femmes machines » « *gagnaient moins que le dernier des balayeurs* » peut-on lire dans *Le féminisme est dans la rue : Belgique 1970-1975*, de Marie Denis et Suzanne Van Rokeghem<sup>9</sup>. Les ouvrières étaient en effet systématiquement considérées comme des sous-manœuvres, quelle que soit leur tâche, dans un contexte où les conditions de travail étaient, de manière générale, qualifiées de déplorables.



<sup>7</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=IIE9HtFv0fc>

<sup>8</sup> Traité instituant la Communauté européenne, signé le 25 mars 1957 par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg. L'article 119 vise à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail ([http://www.constitutioneu.eu/cariboost\\_files/trait\\_c3\\_a9\\_20de\\_20rome.pdf](http://www.constitutioneu.eu/cariboost_files/trait_c3_a9_20de_20rome.pdf)).

<sup>9</sup> DENIS (Marie) & VAN ROKEGHEM (Suzanne), *Le féminisme est dans la rue : Belgique 1970-1975*, POL-HIS, De Boeck, Bruxelles, 1993, 236 pp.

Cette grève, qui dura douze semaines, a entraîné un vaste mouvement de solidarité, a marqué les esprits et réussi à convaincre toute une génération de femmes de l'importance de lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, en un mot : de défendre les valeurs du féminisme.

Néanmoins, à l'époque, les « femmes machines » n'ont obtenu que la moitié de ce qu'elles réclamaient au niveau salarial, à savoir 2,75 francs belges d'augmentation au lieu de 5. La déception fut grande, pourtant ce mouvement a eu et continue à avoir une réelle portée européenne : des délégations syndicales françaises et italiennes sont venues soutenir le mouvement ; la grève a remis en débat la question de l'égalité des rémunérations à la Commission européenne et dans chacun des États membres ; elle a aussi marqué l'entrée plus massive des femmes dans l'action syndicale et obligé la société à s'interroger sur les problèmes posés aux travailleuses et à la condition des femmes en général.

### Et aujourd'hui, que se passe-t-il ?

Aujourd'hui, où en est-on ? Force est de constater que dans le monde du travail, nous sommes encore loin de l'égalité femmes-hommes. L'actualité nous le rappelle tous les jours. La Suédoise semble même « s'acharner » vis-à-vis des droits des femmes<sup>10</sup>.

En retour, nombre de femmes, qu'elles soient militantes au sein de réseaux ou d'associations, syndicalistes ou citoyennes, continuent de marcher, dans les rues de Bruxelles, Liège, Namur et d'autres villes, de faire entendre leur voix et leurs revendications.



A Bruxelles, le 4 juin 2015, la FGTB a ainsi lancé un appel à la mobilisation contre les mesures d'austérité qui touchent davantage les femmes. Objectifs : négocier de nouvelles mesures visant à assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, renforcer la sécurité sociale, ainsi que les services publics et créer, notamment, une fiscalité plus juste pour les femmes. Mais pour beaucoup, rien n'a bougé, si ce n'est l'indignation et la colère qui grandissent de jour en jour.

Cette colère est à envisager à la lumière d'une série de mesures récentes : relèvement de l'âge de la retraite et de la retraite anticipée, suppression sans motif de l'allocation de l'ONEM pour les crédits temps, dégressivité des allocations de chômage, diminution de l'allocation de garantie de revenu [AGR]

<sup>10</sup> La coalition *suédoise* regroupe les partis libéraux (MR et Open VLD, bleu), le parti nationaliste flamand (N-VA, jaune) et le parti flamand (CD&V, rappelé par la croix), d'où la référence au drapeau suédois, qui consiste en une croix jaune sur un fond bleu.

pour les temps partiels involontaires ou encore contrôle à domicile des chômeurs (et surtout chômeuses).

Comme si ce contexte d'austérité ne suffisait pas, un accord sur la mesure gouvernementale concernant les temps partiels, jugé par beaucoup défavorable aux femmes, a été obtenu dans le cadre d'un récent G10<sup>11</sup>, organe de concertation sociale rassemblant patronats et syndicats<sup>12</sup>. Cet accord a fait réagir la Plateforme féministe socioéconomique<sup>13</sup> qui y voit un réel acharnement du gouvernement contre les droits des femmes. De plus, cet accord suscite de l'incompréhension de la part des syndiqué-e-s et des syndicalistes féminines dans la mesure où la FGTB, qui appelait en juin dernier à la mobilisation contre les mesures d'austérité envers les femmes, présente aujourd'hui cet accord du G10 à ses délégué-e-s avec un « a priori favorable<sup>14</sup> » quant aux compromis des négociations.

Précision : lors du G10, l'accord était essentiellement axé sur les pensions complémentaires, mais portait également, entre autres, sur l'activation des travailleurs/-euses à temps partiel involontaire (dont 80% sont des femmes !). Cet accord de principe impactera par conséquent de nouveau les travailleuses à temps partiel bénéficiant d'une Allocation de Garantie de Revenu [AGR]. Il prévoit en effet que les personnes à temps partiel touchant une allocation de l'ONEM devront chercher activement à compléter leur horaire. Et si elles travaillent moins qu'un mi-temps, elles devront subir les contrôles de l'ONEM et perdront leur allocation si recherche insuffisante. Voilà donc la raison pour laquelle l'ensemble des associations et mouvements de femmes ont dénoncé cette mesure par le biais du communiqué de presse <évoqué ci-dessus>. Cette mesure place une nouvelle fois les femmes sous pression avec le risque, d'une part, de perdre des allocations de chômage et d'autre part de combiner plusieurs emplois à temps partiel, ce qui est impossible actuellement compte tenu des horaires variables/coupés et de la flexibilité de ces emplois<sup>15</sup>.

Cela ne signifie pas pour autant que la FGTB et la CSC approuvent les mesures gouvernementales. En l'occurrence, concernant l'introduction du contrôle de disponibilité pour les travailleurs (mais surtout les travailleuses) à temps partiel, les syndicats ont réussi à négocier certains aspects de la mesure initiale, dont le délai dans lequel l'activation en question doit intervenir, mais ils ne sont pas

---

<sup>11</sup> C'est un des hauts lieux de la concertation sociale. C'est là que se réunissent les instances dirigeantes des organisations syndicales et patronales. On y retrouve cinq représentants des trois syndicats (CSC, FGTB et CGSLB) et cinq représentants des fédérations patronales, FEB, mais aussi classes moyennes et Boerenbond. C'est au sein du groupe des 10 que se négocient tous les deux ans les accords interprofessionnels qui concernent les salaires, mais aussi les conditions de travail pour l'ensemble des travailleurs du secteur privé. Ces accords fixent les lignes directrices pour les différents secteurs.

<sup>12</sup> « Pensions complémentaires : les syndicats approuvent l'accord du G10 », in *La Libre Belgique*, vendredi 16 octobre 2015 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/pensions-complementaires-les-syndicats-approuvent-l-accord-du-g10-5620d3aa35700fb92fc255b4>)

<sup>13</sup> Communiqué de presse : [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/\\_CP\\_Plateforme\\_Feministe\\_L\\_accord\\_social\\_concernant\\_l\\_activation\\_des\\_travailleur-se-s\\_a\\_temps\\_partiel\\_involontaire\\_fragilise\\_particulierement\\_les\\_femmes\\_vulnerables.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/_CP_Plateforme_Feministe_L_accord_social_concernant_l_activation_des_travailleur-se-s_a_temps_partiel_involontaire_fragilise_particulierement_les_femmes_vulnerables.pdf)

<sup>14</sup> <http://www.fgtb.be/web/guest/press-releases-fr/-/press/4037766/26>

<sup>15</sup> Voir la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, ministre de l'emploi et de la formation du Gouvernement wallon sur les mesures fédérales de contrôle des temps partiels et leur impact pour les femmes (pp. 22–24) : [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2015\\_2016/CRAC/crac33.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2015_2016/CRAC/crac33.pdf)

parvenus à supprimer la mesure qui entend diminuer de moitié le montant de l'AGR après deux ans. Sur leur site internet respectif<sup>16</sup>, les syndicats continuent d'interpeller l'opinion publique et appellent à la mobilisation afin de faire pression sur ce gouvernement aux mesures jugées antisociales et ne respectant pas le gendermainstreaming<sup>17</sup>.

Devrait-on en déduire que le rôle des syndicats ne vise plus à combattre les mesures d'austérité prises par le gouvernement, mais à les corriger tant bien que mal, avec l'idée que « *sans ces corrections, ce serait pire* » ? Mais y-a-t-il vraiment pire quand l'on sait que l'austérité imposée par les gouvernements partout en Europe constitue une violence quotidienne exercée à l'encontre des individus, poussant nombre d'entre eux jusqu'au suicide<sup>18</sup> ?

Dans ce contexte de désastre social et de climat sécuritaire, au-delà de la colère et du ras-le-bol, la révolte gronde. Une révolte souvent discréditée ou passée sous silence dans les grands médias. En témoignent certains faits récents. Lors des grandes manifestations contre le gouvernement Michel, les médias ont ainsi relayé davantage les dérapages de quelques « manifestants »<sup>19</sup> que les revendications portées par les citoyen-ne-s qui étaient plus de 100 000 le 7 octobre 2015 et plus de 150 000 le 6 novembre 2014. La manifestation du 19 octobre 2015 lancée par la FGTB Liège-Huy-Waremme aurait-elle été « *celle de trop* », amenant certains partis politiques à remettre en question le droit de grève ?

En effet, quelques jours après la grève tournante du 19 octobre, la députée N-VA, Zuhal Demir, pour ne citer qu'elle, a saisi l'occasion pour « *repréciser le droit de grève dans la loi* » et « *soumettre les syndicats à la responsabilité juridique* ». Ce type de discours, tenu par d'autres représentant-e-s politiques, n'est pas sans rappeler des propositions des partis d'extrême droite visant à briser l'organisation syndicale, rendant chacun-e des affilié-e-s responsables de leurs actes et obligeant les syndicats à dévoiler le montant de leurs caisses en cas de grève<sup>20</sup>.

En 1947, le penseur ultra-libéral autrichien, Friedrich Hayek, affirmait également : « *Si nous voulons entretenir le moindre espoir d'un retour à une économie de liberté, la question de la restriction du pouvoir syndical est une des plus importantes* ». La philosophie politique et économique d'Hayek a influencé de nombreux politiciens tels que Pinochet, Reagan et Thatcher... Il défend l'idée d'un État minimal qui vise à :

---

<sup>16</sup> Position de la CSC : <https://www.csc-en-ligne.be/csc-en-ligne/La-CSC/Que-faisons-nous/Femmes-CSC/Actualite/dossier-temps-partiel/dossier-temps-partiel.html>; position de la FGTB : [http://www.fgtb.be/web/guest/press-releases-fr/-/press/4037766/&p\\_id=14124](http://www.fgtb.be/web/guest/press-releases-fr/-/press/4037766/&p_id=14124)

<sup>17</sup> [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines\\_action/gender\\_mainstreaming](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/gender_mainstreaming)

<sup>18</sup> Cette affirmation a été confirmée par David Stuckler, sociologue et Sanjay Basu, professeur de médecine (cf. David Stuckler et Sanjay Basu, *Quand l'austérité tue. Epidémies, dépressions, suicides : l'économie inhumaine*, Paris, Éditions Autrement, 2014, 334 pp.)

<sup>19</sup> Pour la majorité d'entre eux, il s'agit de représentants de groupuscules d'extrême-droite.

<sup>20</sup> <http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/Soci%25C3%25A9t%25C3%25A9/1.2479500>

« Déréglementer, privatiser, diminuer les programmes contre le chômage, supprimer les subventions au logement et les contrôles des loyers, réduire les dépenses de la sécurité sociale, et enfin limiter le pouvoir syndical. L'État n'a pas le droit d'assurer la redistribution, surtout en fonction d'un quelconque critère de 'justice sociale'<sup>21</sup>. »

Troublant en regard de l'actualité. En 2007, juste à côté de chez nous, dans le pays de la « Liberté, Égalité, Fraternité », l'ancien président Nicolas Sarkozy a fait voter une loi restreignant le droit de grève dans les services publics afin que les mouvements de grève passent inaperçus aux yeux des citoyen-ne-s : « Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit »<sup>22</sup>.

On peut observer que cette idée séduit bon nombre de citoyen-ne-s que les blocages routiers agacent et dont la colère et parfois la haine se déversent sur les réseaux sociaux. Une triste réalité qui nécessiterait une analyse en soi...

Après la proposition de la N-VA, suivie de près par le MR et l'Open VLD, de soumettre les syndicats à la responsabilité juridique, ce qui implique toute une série de choses, dont celle de briser la notion de collectivité (pour rappel, la devise belge n'est autre que « L'union fait la force »), voilà par ailleurs qu'en cet automne 2015, on apprend que la N-VA attaque désormais non plus l'organisation syndicale dans son ensemble, mais ses affilié-e-s en les soumettant à l'imposition de leurs primes syndicales, affirmant que cela permettrait de rapporter 100 millions d'euros aux caisses de l'État.

Nous rendons-nous compte à quel point les mesures récentes ont été un désastre aussi bien en Europe qu'ailleurs et qu'elles le sont d'autant plus pour les femmes ? Continue-t-on de croire que ce qui a eu lieu en Espagne, au Portugal, en Grèce, ne nous concerne pas, ne finira jamais par nous concerner ? Avons-nous conscience du fait que nombre de ces mesures consistent en un détricotage du système social belge ? Un système qui a été le fruit de nombreuses batailles sociales dont celles des « femmes-machines » de la FN de Herstal et qui ont fait naître les acquis et droits dont nous jouissons aujourd'hui ? Pensons-nous encore en termes de justice sociale, de démocratie, de droits fondamentaux ou déjà plus qu'en termes de compétitivité, d'employabilité, d'activation, de contrôle et de délation ?

En Belgique, le droit de grève n'est pas défini par la loi, mais a été développé par la jurisprudence. Ce droit est cependant reconnu comme un droit fondamental, dont les effets sont réglementés par la législation. Il constitue le seul levier effectif dont disposent les salarié-e-s pour faire pression, pour contester les injustices. Limiter ce pouvoir syndical, c'est donc museler l'ensemble des travailleurs/-euses... Par conséquent, il est nécessaire d'être solidaires : entre hommes et femmes, entre salarié-e-s et chômeurs/chômeuses, entre autochtones et allochtones, etc.

---

<sup>21</sup> <http://www.voltairenet.org/article12761.html>

<sup>22</sup> <http://www.ina.fr/video/I09082530>

Il s'agit de ne plus se diviser en fonction de nos intérêts individuels, mais bien de se rassembler autour de nos intérêts collectifs passés, présents et futurs au nom de tous ceux et toutes celles qui ont lutté pour nos acquis sociaux. En souvenir des femmes-machines qui nous ont ouvert la voie/voix.

**Qu'en penseraient les femmes de la FN ?**

**Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion** (CVFE asbl) : 11, rue Maghin - 4000 Liège

**Publications** (analyses et études) : [www.cvfe.be](http://www.cvfe.be)

**Contact** : René Begon - [renebegon@cvfe.be](mailto:renebegon@cvfe.be) - 04 250 96 87

*Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française et de la Région wallonne*